



Commune de LANUEJOLS
(GARD)

Plan 1/2

CARTE COMMUNALE

Dossier Révisé
Approuvé 2014

- Zone où les constructions sont autorisées
- Zone réservée à une activité liée au tourisme.
- Zone réservée à l'exploitation de carrière
- Zone Inondable d'après l'étude hydrogéomorphologique
- Zone Inondable hauteur > 0.5m
- Enprise de 20m de part et d'autre des axes drainants et enprise de 10m inconstructible pour risque d'érosion des berges
- Nouvelles constructions ne figurant pas sur le cadastre

ech:1/12000'

Jacqueline VINCENT
Architecte d'ég
07750 Bourges

La géométrie des fonds de plan, la position des constructions sont données à TITRE INDICATIF.
Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'auteur du plan.
Les limites de zones correspondent en général à des limites concrètes (limites cadastrales, chemins, cours d'eau...) elles peuvent être interprétées à quelques dizaines de mètres près.

Hors secteurs constructibles, les constructions ne sont pas autorisées, hormis les exceptions listées à l'article L.124-2 du Code de l'Urbanisme